



Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 24 janvier 2017

En ce début d'année, le SNUipp-FSU souhaite à chacun et chacune d'entre vous une bonne et heureuse année tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. Pourtant, en cette année 2017, l'avenir de la Fonction publique semble plus que jamais incertain. Les services publics qui sont au service de la population et indispensables au bon fonctionnement de l'Etat sont stigmatisés et désignés comme principaux vecteurs des problèmes économiques de notre pays. Pour ce qui concerne l'Education nationale et particulièrement le premier degré, nous faisons le vœu que les revendications concernant notre temps de travail effectif soient enfin reconnues, permettant une reconnaissance du temps consacré chaque semaine par les enseignants à leur profession. Dans cette optique, nous réaffirmons notre volonté nationale de supprimer les APC qui entraînent une surcharge de travail sans pour autant démontrer leur efficacité. On ne peut que se réjouir de ce que le ministère nous ait enfin entendu et accepte le principe de discussions avec les organisations syndicales.

Les sujets abordés aujourd'hui à cette CAPD montrent l'implication des collègues qui s'investissent dans des formations où ils pourront aider les élèves. C'est le cas des 7 collègues désirant partir en formation de psychologue scolaire. Nous espérons que cette formation ne connaîtra pas les dysfonctionnements subis cette année par les collègues qui ont craint que celle-ci n'aille pas jusqu'au bout. Avez-vous l'assurance que les problèmes rencontrés au centre de formation de Paris sont réglés ?

56 collègues ont postulé sur la liste d'aptitude à la direction d'école. On ne peut que constater qu'il n'y a pas pléthore de candidats. La direction d'école, et la charge de travail qu'elle implique, ne fait plus recette.

Par ailleurs, 50 collègues souhaitent changer de département. Au fur et à mesure des années, le nombre de demandes de permutations diminue. 102 en 2015, 80 en 2016 et 50 aujourd'hui. Est-ce le résultat des blocages successifs des départements ? La difficulté à changer de département est-elle à l'origine de cette baisse ? On peut s'interroger.

Concernant la situation des T2 jusque là inspectés chaque année avant le 31 janvier et suite à la mise en place du PPCR, le ministère a indiqué dans un courrier daté du 16/12/2016 que l'inspection prendrait cette année la forme d'un « accompagnement par le biais de visites et de conseils personnalisés ».

Pouvez-vous nous confirmer que cela a bien été mis en œuvre dans le département et que les visites de T2 ne donneront lieu à aucune note ?

Dans cette note émanant du ministère, il est également précisé que « les personnels qui au 1^{er} septembre 2016 bénéficient au 6^{ème} échelon d'une ancienneté inférieure ou égale à 1 an et ceux qui bénéficient au 8^{ème} échelon d'une ancienneté comprise entre six et dix-huit mois sont à inspecter prioritairement s'ils ne l'ont pas été depuis au moins 3 ans. Qu'en est-il dans la Somme ?

Concernant les réunions d'information syndicale et ce malgré le courrier très explicite émanant du DASEN reçu le 15 décembre 2016 par le SNUipp, des IEN continuent à refuser que des collègues participent à plusieurs RIS sur la même période ou le même trimestre. Un rappel sur l'annualisation de ces heures nous s'avère indispensable.

Sur le LSUN, les collègues nous renvoient des dysfonctionnements ou des difficultés à remplir celui-ci. Par exemple : où se trouvent les élèves d'ULIS, dans leur classe d'âge ou ailleurs ? Les collègues ne peuvent-ils évaluer que les compétences entières et pas les sous compétences et comment être alors dans l'évaluation positive ? Comme il est nécessaire d'avoir son identifiant personnel pour remplir le LSUN, si un-e collègue est absente de l'école comment le ou la remplaçant-e peut-il accéder au LSUN ? Comment cela se passe-t-il aussi pour les collègues à temps partiel se partageant une classe ? Pouvez-vous nous fournir des réponses précises ?

Les collègues qui ont appris par leur IEN, dans les diverses circonscriptions, qu'un poste de moins de trois ans pourrait être implanté dans leurs écoles s'interrogent. Si ces postes restent des postes à profil, les équipes risquent fort d'être complètement changées alors que ce sont des équipes stables qui travaillent ensemble depuis plusieurs années. Le SNUipp-FSU est opposé à ces postes à profil. Pouvez-vous clarifier les conditions dans lesquelles ces postes seront créés et quelles en seront les conséquences pour les collègues des écoles concernées ?

Des collègues AESH nous ont interpellés sur leur affectation dans les écoles. Leur souhait d'être affecté en ULIS école n'a pas été accepté sous prétexte que ce ne sont que des contrats CUI-co qui peuvent être sur ces classes. Pouvez-vous nous confirmer cela et nous expliquer les raisons de ce choix ?